

De: [REDACTED]
Envoyé: lundi 5 septembre 2022 16:12
À: Xavier BARÓ
Objet: OPERATION DEMOUSTICAGE REALISE A EVRY - NUIT DU 12/08/2022.
Pièces jointes: DEMOUSTICATION.pdf; RESULTATS ARD DEMOUSTICATION.docx

De : GALLI, Julien (ARS-IDF/DTARS-91/DELEGUE TERRITORIAL)

Envoyé : mercredi 31 août 2022 12:01

À : [REDACTED]

Cc : HENOT, Laurent (ARS-IDF/DTARS-91) ; 'Danielle VALERO'; abeilles d'evry; 'Conseil EVRY VILLAGE' [REDACTED]

[REDACTED] CANOREL, Franck (ARS-IDF/DTARS-91)

Objet : RE: OPERATION DEMOUSTICAGE REALISE A EVRY - NUIT DU 12/08/2022.

Monsieur le Président,

Suite à mon message du 17 août et à votre demande de précisions, je vous communique les éléments suivants :

Pour rappel, suite au signalement d'un cas humain d'arbovirose (dengue), nous avons procédé à une enquête entomologique sur place le 09/08/2022 dans un rayon de 150 mètres autour du domicile du cas à Evry-Courcouronnes. Nous y avons observé la présence de l'*Aedes albopictus* (moustique tigre) sous forme adulte. La suppression des gîtes en eau stagnante et le traitement antilarvaire biologique dans les gîtes en eau non supprimable y a été effectuée et il a été décidé de procéder à un traitement adulticide chimique à base de deltaméthrine visant les lieux de repos du moustique tigre diurne. Les lieux de repos sont de la végétation (buissons, bosquets, feuillages etc.). Une enquête de vérification de l'efficacité du traitement a été réalisée le 16/08/2022 via une pose d'un piège adulte. Aucun adulte *Aedes albopictus* n'a été observé.

L'opération a donc manifestement eu les résultats souhaités afin d'éviter toute propagation d'arbovirose.

Vous m'interrogez quant aux mesures prises pour ne pas nuire à la santé des riverains lors des opérations de démoustication.

Tant la quantité pulvérisée que les conditions dans lesquelles le produit a été utilisé sont sans danger pour les habitants. Comme précisé dans le flyer remis la veille de la pulvérisation, ces produits peuvent entraîner une gêne ou une irritation transitoire, cutanée ou respiratoire, en particulier chez les personnes sensibles ou allergiques, sans gravité.

Si les recommandations n'ont pas été suivies (garder les fenêtres fermées), aucune mesure particulière n'est à prendre.

Cordialement,

Julien GALLI

Directeur de la délégation départementale de l'Essonne

ARS Ile-de-France

Immeuble France Evry - Tour Lorraine

6/8 rue Prométhée - 91035 EVRY-COURCOURONNES



ars.iledefrance.sante.fr | Suivez-nous sur   | Abonnez-vous à [l'infolettre](#)

De : [REDACTED]
Envoyé : lundi 22 août 2022 11:52
À : GALLI, Julien (ARS-IDF/DTARS-91/DELEGUE TERRITORIAL)
Cc : HENOT, Laurent (ARS-IDF/DTARS-91) ; 'Danielle VALERO' ; [abeilles d'évry](#); 'Conseil EVRY VILLAGE'
[REDACTED] CANOREL, Franck (ARS-IDF/DTARS-91) >
Objet : RE: OPERATION DEMOUSTICAGE REALISE A EVRY - NUIT DU 12/08/2022.

A Monsieur Julien GALLI,
Directeur de l'ARS Essonne,

J'ai pris bonne note de votre réponse.

Reste un point sur lequel vous êtes muet et qui est pourtant important : « Nous sommes donc dans l'attente d'un retour de votre part et en particulier des mesures prévues pour s'assurer de la préservation de la santé des nombreux habitants qui n'ont pu mettre en œuvre les mesures de précaution préconisées. »

Cordialement,

Xavier BARÓ.

De : GALLI, Julien (ARS-IDF/DTARS-91/DELEGUE TERRITORIAL)
Envoyé : mercredi 17 août 2022 14:18
À : [REDACTED]
Cc : HENOT, Laurent (ARS-IDF/DTARS-91) >; Danielle VALERO <>; [REDACTED] Conseil EVRY VILLAGE
[REDACTED] CANOREL, Franck (ARS-IDF/DTARS-91) < >
Objet : RE: OPERATION DEMOUSTICAGE REALISE A EVRY - NUIT DU 12/08/2022.

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre mail, lequel a retenu toute mon attention.

La lutte anti vectorielle relève des compétences de l'Agence Régionale de Santé en application de l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

C'est ce texte qui détermine les modes opératoires en matière de lutte anti vectorielle et les délais d'intervention. Suite à la confirmation d'un cas de dengue, nous disposons d'un délai de 72 heures pour programmer une opération de démoustication dans le quartier afin de prévenir l'apparition de cas dits « autochtones ».

L'intervention a donc été menée par l'Agence Régionale de Démoustication (ARD), société titulaire du marché public, dirigée par un Docteur d'Etat en entomologie, et dont les techniciens sont tous titulaires des qualifications Certibiocide et Certiphyto.

Afin de réduire les nuisances entraînées par la pulvérisation d'un insecticide sur la voie publique, ces opérations sont menées de nuit.

Pour votre information, la municipalité, la Préfecture et la Direction Départementale de la Protection des Populations ont été prévenues de l'organisation de cette opération (dans la mesure où le suivi des ruchers et l'information des apiculteurs relèvent des missions de la DDPP).

Cependant, comme vous le soulignez, la diffusion des supports d'information dans les boîtes aux lettres des riverains a été trop tardive. Mes services ne manqueront pas d'en aviser l'ARD afin que ce type d'incident ne se renouvelle pas.

Concernant l'opportunité d'une telle opération, tant les retours de terrain que les données de la littérature scientifique, en ont démontré l'efficacité.

Cordialement,

Julien GALLI
Directeur de la délégation départementale de l'Essonne

ARS Ile-de-France
Immeuble France Evry - Tour Lorraine
6/8 rue Prométhée - 91035 EVRY-COURCOURONNES



ars.iledefrance.sante.fr | Suivez-nous sur   | Abonnez-vous à [l'infolettre](#)

De : [REDACTED]
Envoyé : mardi 16 août 2022 18:15
À : GALLI, Julien (ARS-IDF/DTARS-91/DELEGUE TERRITORIAL) <>
Cc : HENOT, Laurent (ARS-IDF/DTARS-91) <>; Danielle VALERO <>; [REDACTED] Conseil EVRY VILLAGE
[REDACTED]
Objet : OPERATION DEMOUSTICAGE REALISE A EVRY - NUIT DU 12/08/2022.

A Monsieur Julien GALLI,
Directeur de l'ARS Essonne,

Je vous écrit au nom de notre association Evry-Village qui compte plus de 100 familles adhérentes qui habitent le quartier du « vieil Evry » (pour plus d'information voir <https://www.evry-village.com/>).

De nombreux adhérents de notre association, dont moi-même habitant rue Emmanuel Pastré, ont été réveillé dans la nuit 12/08 vers 1h00 et ont assisté à une importante opération d'épandage de pesticide dans les rues ce qui a provoqué incompréhension et inquiétude.

La Mairie contactée dans la matinée nous a informé qu'il s'agissait d'une opération d'éradication du moustique tigre menée par l'ARS Essonne car un cas de dengue avait été détecté dans le quartier ... mais que « normalement » les riverains avaient été informés par courrier distribué dans les boîtes aux lettres.

Effectivement j'ai trouvé ce courrier le matin dans ma boîte (voir en pj) mais renseignement pris il avait été distribué la veille en fin d'après-midi ... c'est-à-dire quelques heures avant l'opération.

Il est bien connu effectivement que chacun va contrôler chaque soir dans sa boîte s'il n'y a pas une information importante pour la nuit à venir !

De fait la quasi-totalité des riverains concernés ne l'ont trouvé qu'après coup !

Or ce courrier listait toutes les précautions à prendre en vue de cette opération et celles-ci étaient significatives : « garder les fenêtres fermées » (vous imaginez bien qu'en cette période de canicule beaucoup de fenêtres sont restées ouvertes pour profiter de la fraîcheur de la nuit), « rentrer le jouets, les animaux domestiques etc... ».

Rares sont donc les riverains qui ont pu mettre en œuvre ce qui était indiqué.
De même les apiculteurs amateurs qui ont installé des ruches dans le quartier n'ont pu anticiper et protéger leurs abeilles (voir leur mail en pj).

Outre le fait que le bénéfice d'une telle opération peut être discutée (renforcement à la longue des capacités de résistance des moustiques, non discrimination avec les autres insectes) et qu'elle permet à des société privées de s'enrichir sur le dos du contribuable - comme l'attestent les résultats de la société qui a réalisé l'opération, c'est à dire l'« Agence Régionale de Démoustication » dont on peut constater qu'elle a réalisé en 2020 un résultat d'exploitation de près de 330.000 € soit une rentabilité époustouflante de 34% de son CA ! (voir en pj) - notre association proteste vigoureusement contre cette opération menée avec une légèreté hallucinante qui plus est par un organisme sensé protéger la santé publique, légèreté matérialisée par ailleurs – même si c'est anecdotique - par le fait que le logo du document distribué indique « Agence Régionale de Santé Bretagne ».

Nous sommes donc dans l'attente d'un retour de votre part et en particulier des mesures prévues pour s'assurer de la préservation de la santé des nombreux habitants qui n'ont pu mettre en œuvre les mesures de précaution préconisées.

Xavier BARÓ.
Président du CA Evry-Village.

